

République française

Département de l'Aude

COMMUNE D'ANTUGNAC

Séance du 10 juillet 2020

Membres en exercice :

10

Date de la convocation: 03/07/2020

L'an deux mille vingt et le dix juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe COMTE

Présents : 9

Présents : Matthieu BAYLAC, Patrice BOUSQUET, Philippe COMTE, Florence FROU, Béatrice GAMBUS, Amandine LAUMONT, Bénédicte POLET, Didier SACCO, Christophe SALVAT

Votants: 9

Pour: 9

Représentés:

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents: Monique CEFAÏ-TORRES

Secrétaire de séance: Florence FROU

Objet: Désignation des délégués pour l'élection des sénateurs - DE_2020_30

Le conseil municipal s'est réuni en l'hôtel de ville, le 3 juillet 2020 à 18 heures

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire préfectorale DCL-BELPAG 11-2020-059

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM BOUSQUET Patrice, POLET Bénédicte, LAUMONT Amandine, BAYLAC Matthieu. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection du délégué titulaire

Les candidatures enregistrées : COMTE Philippe

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du (ou des délégués) en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 9
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 9
- majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- M. COMTE Philippe 9 voix

- M. ou Mme ... voix

M. COMTE Philippe ayant obtenu la majorité absolue est proclamé(e) élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

b) Élection des délégués suppléants

Les candidatures enregistrées :

BOUSQUET Patrice

GAMBUS Béatrice

SALVAT Christophe

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du (ou des délégués) en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 9
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 9
- majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- M. BOUSQUET Patrice, Mme GAMBUS Béatrice et M. SALVAT Christophe 9 voix
- M. ou Mme ... voix

M. BOUSQUET Patrice, Mme GAMBUS Béatrice et M. SALVAT Christophe ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre. La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Philippe COMTE
Signé

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___